

## **VOLET SPECIFIQUE**

### **IEP DE LYON**

#### **I- Les axes transversaux appelés à se développer dans le cadre de la ComUE UdL**

**I-1- Finaliser l'IEP métropolitain de la ComUE UdL en développant le 1<sup>er</sup> cycle à St Etienne**

**I-2- Développer des partenariats équilibrés avec les universités SHS du site (Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne) et les établissements du CHEL[s]**

#### **II- La formation**

**II-1- Renforcer le socle commun de connaissances et la cohérence du diplôme de l'IEP de Lyon**

**II-2- Améliorer le suivi des étudiants et des diplômés**

**II-3- Articuler formation initiale et continue, développer la certification des compétences**

**II-4- Mieux prendre en compte l'évaluation des enseignements**

**II-5- Développer des partenariats avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et culturels**

#### **III- La recherche**

**III-1- Orienter la recherche autour de deux thématiques prioritaires**

**III-2- Accroître la valorisation de la recherche, renforcer les liens avec le monde socio-économique**

#### **IV- La gouvernance**

**IV-1- Améliorer la gouvernance de l'établissement**

**IV-2- Développer le pilotage prospectif**

**IV-3- Veiller à la situation et aux conditions de travail des personnels**

#### **Jalons**

#### **Annexe financière**

#### **Indicateurs de performance**

#### **Annexe formation et recherche**

## I- Les axes transversaux appelés à se développer dans le cadre de la ComUE UdL

### I-1- Finaliser l'IEP métropolitain de la ComUE UdL en développant le 1<sup>er</sup> cycle à St Etienne (accueil de 235 étudiants à terme)

C'est dans une logique métropolitaine que Sciences Po Lyon et l'Université Jean Monnet (UJM) ont construit un partenariat privilégié afin d'ouvrir un cursus complet de l'Institut d'Etudes Politiques sur le site stéphanois. Ce projet d'IEP métropolitain s'inscrit pleinement dans une perspective de renforcement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'égalité des chances. Il vise à donner la possibilité à un plus grand nombre d'étudiants d'accéder à des formations d'excellence et à promouvoir des formes de mixité des publics étudiants. Il mise sur la complémentarité des formations et l'échange de ressources à l'échelle métropolitaine portée aujourd'hui par l'Université de Lyon. Il permet aux étudiants de bénéficier d'une offre pédagogique élargie s'appuyant sur les atouts de chacun des partenaires, avec un adossement fort à la recherche, portée notamment par le laboratoire Triangle (mais également EVS<sup>1</sup>, le CERCRID, le GATE, etc.), sur les thématiques directement en lien avec le projet. La construction de cet IEP métropolitain, déjà inscrite à l'agenda du contrat 2011-2015 des deux établissements, s'est traduite par l'ouverture, sur le site stéphanois, d'un 2<sup>ème</sup> cycle correspondant à un nouveau secteur de formation de l'IEP de Lyon (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années) articulé à une offre de masters pluridisciplinaires délivrés par l'Université Jean Monnet (UJM), qui permet aux étudiants de viser une double diplomation.

A la rentrée 2017, Sciences Po Lyon et l'Université Jean Monnet ouvriront un 1<sup>er</sup> cycle du diplôme de Sciences Po Lyon sur le site stéphanois. Les 150 étudiants (de la 1<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année) pourront viser une double diplomation par la mise en place de passerelles avec des licences générales de l'Université Jean Monnet. Par ailleurs, une offre de Diplômes d'Etablissement leur sera proposée. Le Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT), composante de l'Université Jean Monnet créée en 2013, assurera avec l'IEP de Lyon, la cogestion administrative et pédagogique de l'ensemble de ces formations, dont les étudiants seront accueillis dans de nouveaux locaux dédiés de l'Université Jean Monnet.

Cinquante places supplémentaires seront mises au concours commun de 1<sup>ère</sup> année des IEP, en 2017, passant ainsi d'une promotion de 185 étudiants à environ 235. Les cinquante lauréats du concours qui auront choisi Lyon/Saint-Étienne seront affectés, en fonction de leurs vœux et de leur rang de classement, sur le site rénové de la Tréfilerie de l'UJM.

Sur le site de Saint-Etienne, deux diplômes d'établissement (DE) seront ouverts pour que l'attrait que représentent ces diplômes centrés sur des aires culturelles soit fort sur les deux sites. Le premier, qui sera offert aux étudiants de tout le site stéphanois sous forme expérimentale dès 2017, portera sur le Brésil et le développement économique et urbain en Amérique latine. Le second, ouvert également à la rentrée 2017, portera sur les politiques de voisinage de l'Europe. Ces deux DE seront complémentaires de l'offre pédagogique déjà proposée à Sciences Po Lyon. Par ailleurs, leur enjeu est de permettre aux lauréats du concours admis à l'IEP métropolitain de faire un choix positif basé sur l'attractivité du site stéphanois, ainsi que sur un projet de formation spécifique. Ce choix peut en effet les mener jusqu'à la 5<sup>ème</sup> année, sans leur interdire une « mutation » sur Lyon en année 4, déplacements qui seront équilibrés en rendant l'offre de second cycle à Jean Monnet plus attirante encore. Il s'agit, en effet, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, de permettre aux étudiants du site lyonnais qui le souhaitent d'effectuer également leurs 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années sur le site stéphanois.

L'ambition est ici de consolider le lien déjà fort avec le département de sociologie et la faculté de médecine de l'UJM, pour se positionner sur la formation dans le domaine des politiques de santé humaine et l'interaction entre les acteurs publics, privés et associatifs du domaine.

La finalisation de l'IEP métropolitain implique une coordination au niveau de l'encadrement administratif, notamment pour le service de la scolarité qui devra être renforcé. Il est également nécessaire d'affiner la lisibilité financière du projet pour prendre en charge les déplacements de personnels enseignants et administratifs, ainsi que des étudiants, dans un sens comme dans l'autre.

<sup>1</sup> Noms des laboratoires

Les équipes de l'établissement veilleront à ce que se maintienne un esprit de promotion par-delà les deux sites. Cela sous-entend un travail en profondeur pour assurer cohésion et égalité dans la vie associative et sportive, dans les élections aux différentes instances de gouvernance de l'IEP, dans l'animation culturelle avec une offre de conférences et de manifestations aussi attractive sur un site que sur l'autre.

Cette finalisation de l'IEP métropolitain se fait dans un espace territorial en pleine mutation administrative avec la constitution d'une Région Rhône-Alpes Auvergne et d'une Métropole qui reprend à Lyon une partie des compétences du département, notamment en matière d'enseignement supérieur. Saint-Étienne Métropole devient aussi un partenaire majeur de Sciences Po Lyon.

## **I-2- Développer des partenariats équilibrés avec les universités SHS du site (Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne) et les établissements du CHEL[s]**

Sciences Po Lyon se situe dans une approche pluridisciplinaire en SHS, avec une place importante dévolue à la science politique et plus généralement aux études politiques. Dans ce cadre général, les liens et partenariats institutionnels forts noués avec les différents établissements SHS du site (universités Lyon 2, Lyon 3, UJM, ENS Lyon) et les autres partenaires du CHEL[s] (VetAgro Sup, Ecole Centrale, CNSMD) seront renforcés. En plus des liens déjà évoqués avec l'UJM, L'IEP est partenaire avec Lyon 2 pour l'ensemble de la mention science politique et pour le master MaPP, ainsi qu'en sciences économiques avec le master RISE. Sciences-Po Lyon est également partenaires de l'ENS de Lyon pour deux masters, AlterEurope à Saint-Étienne et Administrateur des institutions de recherche et de diffusion des connaissances (Admire) à Lyon. Ces collaborations seront prolongées et accentuées, comme dans le cadre de l'accréditation du master « Asie Orientale Contemporaine » avec l'ENS. Enfin, une réflexion partenariale élargie, concernant les métiers de la fonction publique, ainsi que l'interaction entre sciences sociales et sciences de gouvernement d'un côté, sciences dures et sciences de l'ingénieur de l'autre, sera menée. Parmi les axes de travail privilégiés, la coordination dans le domaine des formations en journalisme, notamment avec l'université Lyon 2, devra également être conduite de manière collective afin de consolider une offre de formation solide et cohérente dans ce domaine.

Une réflexion sur les enseignements en langue sera menée à plusieurs niveaux : la pertinence du traitement de l'anglais comme une « langue étrangère » dans un diplôme à fort contenu international ; le maintien sur toute la durée du diplôme de la pratique de deux langues vivantes ; la réponse à la chute des effectifs de langues comme l'allemand ou l'italien... Des éléments de mutualisation concernant l'enseignement des langues doivent également être recherchés à travers notamment les partenariats noués avec les établissements du CHEL[s].

## **II La Formation**

### **II-1-Renforcer le socle commun de connaissances et la cohérence du diplôme de l'IEP de Lyon**

L'IEP de Lyon entend réinterroger la progression des enseignements, tout au long du diplôme, dans chacune des disciplines phares. Il s'agira notamment de renforcer l'orientation prise à travers la réforme de la 2<sup>ème</sup> année qui a visé à consolider un socle commun de connaissances en veillant à la progressivité et à l'équilibre des disciplines. Cela passe également et principalement par une réforme du second cycle. S'agissant de la 4<sup>ème</sup> année, un rééquilibrage entre des enseignements théoriques (notamment dans le tronc commun) et des enseignements opérationnels sera une des voies à suivre afin de renforcer la spécialisation et la professionnalisation. Enfin, le travail de mutualisation entre les spécialités de 5<sup>ème</sup> année devra être poursuivi dans un souci de mise en cohérence des formations et de meilleure mobilisation des moyens. Des recompositions pourront être envisagées de même que la création d'une ou deux nouvelles spécialités en fonction des moyens et besoins identifiés.

## II-2- Améliorer le suivi des étudiants et des diplômés

L'ambition est de renforcer la prise en charge des étudiants en difficultés, que ce soit sur le plan scolaire ou personnel. Sachant que beaucoup d'étudiants réussissent le concours très jeunes (l'IEP compte un nombre important d'étudiants qui entrent à Sciences Po Lyon à l'âge de 17 ans), avec des perspectives professionnelles très vagues, il est important d'offrir des possibilités de réorientation à l'intérieur des formations. Par ailleurs, l'année de mobilité est souvent un moment révélateur de difficultés, que ce soit avant le départ ou, surtout, à l'occasion du retour. Il apparaît indispensable de renforcer l'accompagnement de cette année charnière située au milieu du cursus, d'autant qu'elle est un facteur de maturation et qu'elle est concomitante avec des choix d'orientation majeurs. D'une manière générale, il s'agira de mieux prévenir et de mieux accompagner les fragilités comme les comportements à risque en mettant en place des outils et des partenariats renforcés (CROUS, médecine préventive, praticiens, associations spécialisées...).

Il est indispensable de développer les dispositifs visant à mieux intégrer dans le cursus des étudiants en entrée directe, notamment en 4<sup>e</sup> année. Outre le maintien, voire l'enrichissement, des enseignements de pré-rentrée, l'IEP de Lyon souhaite mettre en place un suivi plus personnalisé (parrainage systématique par d'autres étudiants, tutorat obligatoire, rendez-vous d'évaluation,...) pour faire émerger les éventuels problèmes rencontrés dès le 1<sup>er</sup> semestre de leur intégration. Les IEP du concours commun travaillent par ailleurs à la suppression du concours d'entrée directe en 2<sup>e</sup> année et à la mise en place de procédures communes d'intégration en 4<sup>e</sup> année.

L'ambition est également de renforcer le dispositif du programme Egalité des chances, afin de permettre un meilleur suivi et tutorat des lycéens engagés dans les préparations Programme Egalité des Chances Et Démocratisation (PECED). Par ailleurs, la mobilisation du fonds social étudiant devra être développée pour être plus efficace, en repensant la procédure d'accès, en mettant en place des bourses spécifiques pour la mobilité, etc.

Enfin, la fiabilité et la finesse des enquêtes auprès des diplômés seront renforcées, en améliorant le taux de réponses avec un objectif de 80% de retours. Il s'agit non seulement de faciliter l'insertion professionnelle mais aussi et surtout de renforcer le lien avec les diplômés les plus récents qui ont souvent tendance, à l'heure actuelle, à ne se rapprocher de leur *alma mater* qu'au bout de 15 à 20 ans de vie professionnelle.

## II-3- Articuler formation initiale et continue, développer la certification des compétences

Un effort tout particulier sera consacré à la formation continue. Fort d'un partenariat avec le CNAM, armé par une analyse fine déjà bien entamée de la demande dans certains secteurs d'activité, l'IEP de Lyon entend s'appuyer sur la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. L'IEP de Lyon souhaite ainsi obtenir une certification professionnelle (RNCP<sup>2</sup>) en réservant un certain nombre de places à un public de formation continue. Cela passe par la stabilisation des maquettes des spécialités pour accueillir dans les meilleures conditions possibles un public de formation continue mais aussi par le développement d'un programme de formations courtes, la mise en ligne de modules de formations des années 1, 2 et 4, et la création de formations en *blended learning* (formation mêlant des cours en présentiel et à distance). Enfin, à terme, Sciences Po Lyon devra offrir un diplôme spécifique pour la formation continue.

Par ailleurs, cette certification des compétences professionnelles est un préalable indispensable à une insertion professionnelle nationale et internationale facilitée des diplômés. Elle doit en effet permettre aux étudiants de rendre visible et de mieux valoriser leurs savoirs et leurs savoir-faire auprès de leurs employeurs. Pour cela, un effort d'explication doit être conduit tant auprès des enseignants que des étudiants eux-mêmes, afin de permettre sa mise en place rapide, dans le cadre des procédures RNCP évoquées plus haut, et en liaison avec les autres IEP de France.

---

<sup>2</sup> RNCP : Registre National des Certifications Professionnelles

## II-4- Mieux prendre en compte l'évaluation des enseignements

Les enseignements sont évalués à l'aide de questionnaires gérés directement par les enseignants et par le biais des commissions pédagogiques d'années qui réunissent à la fin de chaque semestre et pour chacune des années (à l'exception de la 3<sup>ème</sup> année) représentants étudiants, enseignants et services administratifs sous la présidence de la direction des études. Si ce dispositif permet d'avoir une vision globale assez précise des enseignements, il s'agira de veiller à améliorer la réactivité par rapport aux constats. Un des axes pourra être une analyse plus régulière et plus rapide de la part de la commission des études, des évaluations portant notamment sur la progressivité des enseignements. En outre, il s'agira de multiplier les temps de concertation entre les enseignants d'une même discipline pour pallier les difficultés soulevées en matière de redite, de manque... Enfin, un temps de réflexion collectif pourra être envisagé annuellement sur des thématiques transversales (outils pédagogiques, documentation...).

## II-5- Développer des partenariats avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et culturels

Des partenariats existent déjà avec les institutions culturelles, les collectivités locales et des acteurs socio-économiques que ce soit au niveau des masters et spécialités de 5<sup>e</sup> année, de la formation continue, des enseignements du module « d'insertion professionnelle », mais aussi d'événements tels que les conférences, le Forum des masters, ou encore l'implication dans le Conseil d'Administration. Ce contrat doit être l'occasion de poursuivre cette orientation et de la renforcer, en signant notamment des conventions qui institutionnalisent et pérennisent ces partenariats. Pour cela, Sciences Po Lyon ambitionne de créer un ou deux événements annuels mobilisant l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur ses compétences en matière d'expertise.

### *Jalons*

*1 - Renforcement du dispositif d'enquête sur le devenir des diplômés – 2017*

*2 - Développement significatif de la formation continue et des ressources associées : bilan - 2019*

*3 - Installation d'un cursus complet à Saint-Étienne (projet d'IEP métropolitain) - 2019*

*4 - Meilleure prise en compte des attentes des étudiants internationaux, via l'enquête de satisfaction - 2017*

*5 - Suivi de la démarche d'évaluation des enseignements - 2018*

*6 – Mise en place d'une coordination des études journalistiques au niveau du site Lyonnais (décloisonnement des formations IEP / universités) - 2017*

*Indicateur commun de performance IC1 : Démocratisation et diversification de l'accès*

*Indicateur commun de performance IC2 : relations internationales*

*Indicateur commun de performance IC3 : évaluation des formations et des enseignements*

*Indicateur commun de performance IC4 : développement de la formation continue*

*Indicateur spécifique IS7 : Insertion professionnelle*

*Indicateur spécifique IS10 : politique d'égalité des chances*

*Indicateur spécifique IS11 : politique sociale en faveur des étudiants*

*Indicateur spécifique IS12 : Evolution du nombre d'accords internationaux*

*Indicateur spécifique IS13 : évolution du nombre de doubles diplômes*

*Indicateur spécifique IS14 : réussite aux concours de la fonction publique A/A+ et agrégation SES*

## III La recherche

### III-1- Orienter la recherche autour de deux thématiques prioritaires

#### 1. Villes : gouvernement, société, représentation

En lien avec le Labex *Intelligences des Mondes Urbains* dont Sciences Po Lyon est un des établissements porteurs, cet axe permet de proposer des recherches interdisciplinaires mobilisant la science politique, les sciences de l'information et de la communication, l'histoire, l'économie et le droit sur des questions majeures des sociétés urbaines contemporaines. Les enjeux liés aux nouvelles formes d'économie urbaine, à la redéfinition des services urbains et des métiers de la Ville (en lien avec les villes intelligentes), aux différentes dimensions de la métropolisation et de la régionalisation,

à la mémoire et au patrimoine urbain, pourront être traités et ce dans une perspective comparée. Cet axe peut permettre de développer des recherches en liens avec les collectivités et agences des territoires (Métropole de Lyon, Saint Etienne métropole, agences d'urbanisme, etc.) ainsi qu'avec des établissements culturels (Musée Gadagne, Rize, etc.).

## 2. Risques : discours, décisions, sociétés, sciences et techniques

Dans le cadre du renforcement des liens avec des établissements composant le CHEL[S] et en lien avec les dynamiques de recherche du site Lyon-Saint-Etienne, cet axe permet de questionner les logiques de décision en contexte d'incertitude. Il s'agit de croiser différents regards sur les risques industriels et sanitaires qui pèsent sur les sociétés contemporaines. Les sciences humaines et sociales présentes à Sciences Po Lyon peuvent – à partir de terrains proches ou éloignés – analyser la polysémie de la notion de risque et la diversité des discours et des représentations le concernant.

L'axe permet de mener une réflexion plus large sur les approches de la décision mais aussi sur les apports des sciences sociales quant à la place de la technique dans les sociétés contemporaines ainsi que sur les traitements des catastrophes et des scandales qui peuvent leur être liés.

### III-2- Accroître la valorisation de la recherche, renforcer les liens avec le monde socio-économique

La valorisation de la recherche, qui était précédemment diffuse et continue, fera l'objet d'une véritable stratégie d'établissement, pilotée notamment par les services de la bibliothèque et de la communication. L'objectif visé consiste non seulement à assurer une plus grande visibilité aux activités des enseignants-chercheurs (publications, colloques, conférences, manifestations scientifiques, prestations médiatiques), mais également à favoriser le transfert des connaissances vers les milieux socio-économiques (expertises, prestations de service, valorisation médiatique, vulgarisation, etc.). Il s'agit également de diffuser et de valoriser de manière régulière, en interne auprès des enseignants-chercheurs, des personnels et des étudiants de Sciences Po, les savoirs produits par les acteurs de l'IEP. Le projet de refonte du site web de la bibliothèque s'inscrit tout à fait dans cette logique de valorisation.

En externe, l'IEP s'engage à développer une activité à la fois de partenariat avec les principaux établissements culturels du ou des territoires (Lyon et Saint-Etienne) autour de la co-organisation d'événements récurrents (comme cela a pu être entrepris avec le festival Mode d'Emplois de la Villa Gillet). L'IEP devra travailler à la mise en place d'une véritable expertise au service de la société, des collectivités locales voire des entreprises non seulement *via* la formation continue mais également à partir d'une cellule de valorisation connectée aux autres dispositifs mis en place par les établissements de la COMUE. L'ouverture de l'IEP au monde socio-économique est clairement renforcée par le choix des deux axes prioritaires de recherche. En outre, l'IEP pourrait se présenter comme un lieu de maturation de projets portés par des acteurs de la société civile.

#### *Jalons*

*7 - Bilan des partenariats socio-économiques - 2018*

*8 - Organisation de colloques, (notamment en lien avec les formations aux élus) - 2018*

## IV La gouvernance

Le souci d'amélioration constante de la gouvernance et des dispositifs de pilotage de l'établissement incite à proposer trois objectifs principaux dans le cadre de ce quatrième et dernier axe stratégique : améliorer la gouvernance de l'établissement ; développer le pilotage prospectif ; veiller à la situation des personnels.

### IV-1- Améliorer la gouvernance de l'établissement

La gouvernance et le pilotage efficaces de l'IEP impliquent une véritable politique de formation des personnels, une stratégie de recrutement, une amélioration constante des outils informatiques et du système d'Information (SI), ainsi qu'un travail de clarification des procédures. La politique de formation, déjà amorcée pour les personnels du service des Ressources Humaines (RH), pourra

quant à elle s'appuyer sur la mise en place de formations mutualisées au niveau des établissements de la COMUE, avec des attentes fortes notamment pour des sujets comme la gestion des retraites.

L'effort de formation qui a également été amorcé au service financier se poursuivra, notamment en ce qui concerne les procédures de contrôle interne.

Les recrutements sur postes vacants font et feront dans l'avenir, l'objet d'une attention toute particulière quant à la définition des profils et des choix des personnes. Le recrutement d'un secrétaire général adjoint en septembre 2016 devrait faciliter le suivi des services impliqués.

Un schéma de stratégie numérique doit être élaboré, intégrant un travail de consolidation de l'usage du numérique par la communauté IEP, en particulier des outils numériques pour la pédagogie (Moocs et Spocs), la constitution d'un véritable service numérique/Tice, la création d'une version anglaise du site internet, l'amélioration de l'intranet, l'adaptation enfin de la plateforme « IEPenLigne » pour dynamiser la formation continue. Le service informatique devra aussi poursuivre ses efforts afin de rendre opérationnels et développer les modules de la suite « cocktail » qui sont encore en attente : PECHE en RH pour le suivi des heures complémentaires et des vacataires, MANGUE de manière générale en fiabilisant et automatisant les requêtes, KAKI pour le suivi de la masse salariale, BIBASSE, COCOLIGHT, CAREMBOLE pour les finances.

Enfin, l'IEP s'attèlera à la poursuite du travail de rédaction et de lisibilité (mise en ligne) des diverses procédures. Cette démarche, déjà bien engagée au niveau RH, devra également être réalisée en particulier au niveau du service financier.

#### **IV-2- Développer le pilotage prospectif**

L'IEP doit mettre l'accent sur le pilotage prospectif dans trois domaines essentiels : les Ressources Humaines (RH), les finances et le patrimoine.

Le développement d'une démarche prospective en RH doit s'appuyer sur quatre éléments centraux. Il faut tout d'abord mettre en place une politique RH avec des objectifs affichés qui puisse donner une ligne de conduite et permettre de faire des projections fiables de la masse salariale. Lorsque des vacances de postes les rendent possibles, l'IEP de Lyon devra procéder à des redéploiements et repyramidages afin de rééquilibrer les moyens vers les services de gestion et de pilotage. Il est aussi nécessaire d'initier une démarche de GPEC. Il s'agit enfin de mieux cerner les coûts des heures complémentaires (via le module PECHE) et en impliquant tous les services concernés.

Le même type de démarche prospective en matière de finances peut compter sur cinq leviers d'inégale importance. Tout d'abord, il s'agit de réactiver la « Commission Finances ». Par ailleurs, le développement du dialogue de gestion doit se traduire, très en amont de l'élaboration budgétaire, par l'envoi d'une lettre de cadrage budgétaire puis des entretiens budgétaires avec les différents acteurs de la dépense au sein de l'IEP, comme cela a été initié en 2015. Ensuite, un travail très précis doit être entrepris sur les ressources, et notamment les ressources propres, avec une identification fine de ces ressources et une logique de prospection. Il faut également insister sur le développement de la culture des coûts en chiffrant mieux les actions pour orienter les choix. Enfin, la mise en place d'une politique d'achat est nécessaire, de même qu'un recours plus systématique aux marchés publics mutualisés, chaque fois que cela est possible.

Dans le domaine patrimonial, le Plan Campus, projet majeur de restructuration et de modernisation du patrimoine immobilier de l'Université de Lyon, a permis à Sciences Po Lyon d'être l'un des premiers établissements du site à réhabiliter son bâti, en répondant aux enjeux de réduction de la consommation d'énergie. Notre pilotage prospectif sera désormais structuré autour de l'adoption d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), dans ce cadre, un SPSI actualisé permettra d'aménager et d'entretenir les locaux actuels, de prévoir les aménagements d'éventuelles extensions et à la promotion d'une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier. Dans le cadre de ce PPI, il visera aussi à l'amélioration de la signalétique (interne et externe). Une attention toute particulière sera également portée à l'amélioration du suivi des investissements et donc du taux d'exécution des dépenses d'investissement. Dans tous ces

domaines, l'amélioration de la prospective passe nécessairement par un travail plus étroit et collaboratif entre les services.

#### **IV-3- Veiller à la situation et aux conditions de travail des personnels**

L'attention portée aux conditions de travail et au déroulement de carrière des personnels sera facilitée par la mise en place du CHSCT et la tenue de réunions régulières, par l'institutionnalisation d'un plan dynamique d'action sociale, ainsi que par l'adoption d'un plan de formation des personnels, en s'appuyant notamment sur les formations mutualisées dans le cadre de la COMUE. Il s'agira également d'accompagner les restructurations de services qui seront rendues nécessaires par le projet d'IEP métropolitain, avec notamment la restructuration du service de la scolarité et la montée en puissance du service informatique.

##### *Jalons*

*9 - Elaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement - 2017*

*10 - Mise à jour du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière - 2017*

*11 - Elaboration d'un schéma de stratégie numérique (dont la création d'une version anglaise du site Internet de l'IEP...) - 2017*

*12 - Renforcement du pilotage du service RH (poste de cadre responsable...) - 2018*

***Indicateur commun IC5 : pilotage financier***

***Indicateur commun IC6 : taux d'occupation des locaux***

***Indicateur spécifique IS8 : développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public***

***Indicateur spécifique IS9 : pilotage des systèmes d'information et des services numériques aux usagers***

### Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'IEP de Lyon

Année d'observation	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Formation</b>					
1 –Renforcement du dispositif d'enquête sur le devenir des diplômés					
2 – Bilan du développement de la formation continue et des ressources associées					
3 - Installation d'un cursus complet à Saint-Étienne (projet d'IEP métropolitain)					
4 - Meilleure prise en compte des attentes des étudiants internationaux (via l'enquête de satisfaction)					
5 - Suivi de la démarche d'évaluation des enseignements					
6 - Mise en place d'une coordination des études journalistiques au niveau du site Lyonnais (déclouonnement des formations IEP / universités)					
<b>Recherche et valorisation :</b>					
7 - Bilan des partenariats socio-économiques					
8 - Organisation de colloques (notamment en lien avec les formations aux élus)					
<b>Gouvernance et pilotage :</b>					
9 - Elaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement					
10 - Mise à jour du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière					
11 - Elaboration d'un schéma de stratégie numérique (dont la création d'une version anglaise du site Internet de l'IEP...)					
12 - Renforcement du pilotage du service RH (poste de cadre responsable...)					

## VOLET SPÉCIFIQUE INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES ANNEXE « RECHERCHE »

### INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

Contrat quinquennal 2016-2020 - Liste des structures de recherche

Label	Intitulé	Responsable	Tutelles	
			Organismes	Établissements

DS 6 Sciences Humaines et Humanités				
EA 4147	ÉQUIPE DE RECHERCHE DE LYON EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ELICO)	Isabelle GARCIN-MAROU		<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 1 U-Lyon 3 IEP Lyon ENSSIB
UMR 5062	INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (IAO)	Béatrice JALUZOT	CNRS	<a href="#">ENS Lyon</a> U-Lyon 2 IEP LYON
FRE 3768	INSTITUT DES SCIENCES DE L'HOMME (ISH)	Jean-Louis GAULIN <i>(administrateur provisoire)</i>	CNRS	<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 3 U-Saint-Etienne ENS Lyon IEP Lyon

DS 7 Sciences Sociales				
UMR 5206	TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSÉE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	Renaud PAYRE	CNRS	<a href="#">ENS LYON</a> U-Lyon 2 U-Saint-Etienne IEP Lyon